

Procédures sanitaires à observer pour la CELEBRATION DU BAPTEME (à partir du 2 juin 2020)

PARTICIPANTS AUTORISES

Une personne pour 4 m² maximum

On indiquera à chaque famille le nombre de participants autorisés par famille

ORGANISATION DE L'ESPACE

- Les personnes seront rassemblées à l'endroit le plus adapté pour le respect des distanciations sanitaires
- Les personnes doivent être **espacées de 1m** (devant, derrière, sur le côté): places marquées au ruban adhésif
- Prévoir un **pupitre réservé à la Parole de Dieu** (ambon) avec micro
- Prévoir un **autre pupitre avec micro, destiné aux autres interventions** : à ce pupitre les intervenants viendront chacun leur tour, un à un.
- **Les intervenants auront avec eux le texte** de leur intervention et repartiront avec

PRECAUTIONS CONCERNANT LES OBJETS*(par le ministre ordonné ou une personne désignée)*

- Veiller à ce qu'il n'y ait **pas d'eau stagnante dans le baptistère**
- **les portes resteront ouvertes** durant toute la célébration afin d'éviter que chacun touche les poignées. Si le bruit de la rue n'est pas supportable on fermera les portes après l'entrée des familles
- l'usage **du micro portatif est à proscrire** sauf si le micro n'est utilisé que par une seule personne
- **Pour éviter de toucher aux micros** durant la célébration : on les réglera d'avance à une hauteur moyenne. On les recouvrira d'un film plastique jetable qui sera jeté à l'issue de la célébration.
- **Eviter de distribuer des livrets** aux participants
- **l'eau utilisée pour le baptême sera placée dans une belle cruche** que seul le ministre ordonné touchera. Il y aura dedans suffisamment d'eau pour tous les baptêmes du jour.
- **l'ampoule de Saint Chrême** ne sera touchée que par le ministre ordonné
- **les cierges de baptême**, préalablement désinfectés avec de l'alcool, seront déposés sur une table.

PRECAUTIONS CONCERNANT LA CELEBRATION

- On demandera aux participants (âgés de plus de 11 ans) de **porter un masque**
- **le ministre ordonné se lavera soigneusement les mains** avant la célébration
- **On évitera au maximum les déplacements et processions** et on veillera à la distanciation.
- **On limitera au maximum les prises de paroles** (seul le dialogue initial et la profession de foi dialoguée sont indispensables). Elles se feront sans micro pour les parents.
- Si le ministre ordonné n'est pas masqué, **il restera à 2 m minimum des participants.**
- **La signation de l'enfant, l'imposition de la main** se feront à distance (on ne touche pas l'enfant).
- **Le rite de l'eau** se fera en versant sur l'enfant trois fois de l'eau à partir du beau récipient évoqué plus haut
- **L'onction du Saint Chrême** se fera avec un Stylet (bâton) dont le bout est arrondi et imbibé de St Chrême ou avec un coton imbibé de St Chrême qui sera brûlé après la célébration. On utilisera un bâton ou un coton par enfant.
- **La personne qui présente la lumière au baptisé** ira chercher le cierge sur la table et allumera elle-même le cierge au cierge Pascal.
- **Les lectures bibliques seront lues sur une feuille apportée par le lecteur.**
- **Pour les registres** : veiller à ce que chaque signataire vienne à son tour. Chaque signataire – y compris le ministre ordonné – se lavera les mains avec une solution hydro alcoolique avant et après la signature.

PRECAUTIONS APRES LA CELEBRATION*(par le ministre ordonné ou une personne désignée)*

- Nettoyer à l'eau savonneuse le stylet de Saint Chrême et le récipient d'eau qui a servi au baptême
- Nettoyer les poignées de porte, les micros et les pupitres à l'alcool (plus de 65°)
- Nettoyer les chaises et les bancs à l'alcool (plus de 65°) ou à l'eau savonneuse pour le mobilier en bois
- Vider dans la terre l'eau qui reste dans les fonts baptismaux.